

**CONCERNE**

**PRÉREQUIS**

**OBJECTIFS**

**DURÉE**

**SANCTION**

**PÉDAGOGIE**

**LIEU**

EN ENTREPRISE

## **CONTENU DÉTAILLÉ**

### **EVALUER : LE DIAGNOSTIC PENIBILITE AU TRAVAIL**

#### **Objectifs :**

- Positionner l'entreprise par rapport aux nouvelles obligations réglementaires.
- Identifier la présence de facteurs de pénibilité réglementaire.
- Analyser le document unique d'évaluation des risques.
- Proposer un plan d'action mise en conformité : accord, évaluation, prévention...
- Rendre compte à la direction et au CSE.

#### **Déroulement : principales étapes**

Visite de l'entreprise.

Recueil de données et revue documentaire.

Interviews : direction, ressources humaines, CSE, responsable sécurité, médecin du travail, salariés.

Rédaction d'un rapport.

Présentation à la direction et au CSE.

#### **FORMER :**

#### **Objectifs :**

- Comprendre les nouvelles obligations réglementaires.
- Comprendre les notions et les objectiver.
- Identifier et évaluer les facteurs de pénibilité.
- Faire évoluer son document unique d'évaluation des risques.
- Proposer des actions de prévention de la pénibilité.

#### **Programme :**

Pénibilité de quoi parle-t-on ?

Le contexte réglementaire.

La prévention de la pénibilité.

Étude de cas pratique.

### **ACCOMPAGNER : ACCOMPAGNEMENT PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL**

#### **Objectifs :**

- Accompagner l'entreprise dans son projet prévention de la pénibilité (dans le cadre d'un accord prévention de la pénibilité ou non).
- Apporter des méthodes et outils pour aborder le sujet.
- Apporter des outils d'information et de formation.
- Aider les acteurs à objectiver et définir une stratégie commune.

#### **Déroulement :**

Diagnostic initial.

Formation et animation d'un groupe de travail pénibilité.

Assistance à l'identification et l'évaluation.

Assistance à l'évolution du document unique.

Assistance à l'élaboration d'un plan d'action de prévention de la pénibilité.